COMMUNE DE HOMBOURG

PROCES-VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HOMBOURG SÉANCE DU 19 JUIN 2019 à 19H30

<u>Présents</u>: M. ENGASSER Thierry, Maire, Mmes: HANIFA Aurélie, LEMOINE Anne-Catherine, MESSMER Sabine, SAUPIN Lila, TRIPONEL Stéphanie, MM: BOURDALEIX Gilles, BRODHAG Sébastien, GRANDIDIER Noël, MOEBEL Raymond, RIEGERT Roland

<u>Absents excusés</u>: Mme PIERREZ Sabine (procuration à MESSMER Sabine) et M. RIEGERT Patrick (procuration à RIEGERT Roland)

Absents: Mme DA SILVA Corinne et M. LAURENT Jérôme

A été nommé secrétaire : WENTZ Nicolas, Directeur des services

Ordre du jour :

- 1. Présentation d'un projet de panneaux solaires photovoltaïques
- 2. Approbation du compte-rendu du 14 mai 2019
- 3. Approbation d'une convention de gestion entre la S.P.L.E.A. et la commune
- 4. Procédure de révision simplifiée du P.L.U. Approbation
- 5. Attribution d'un marché de travaux
- 6. Présentation d'un projet de Skate Park
- 7. Subvention à la coopérative scolaire
- 8. Subvention au C.I.S. RHIN HARDT
- 9. Divers / Tour de table

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux présents.

01. Présentation d'un projet de panneaux solaires photovoltaïques

M. le Maire explique à l'assemblée avoir été destinataire en début de mois d'une demande de permis de construire émanant de la société EDF Energie Nouvelle en vue de l'installation d'une centrale de production d'énergie solaire photovoltaïque sur le site de la centrale hydroélectrique d'Ottmarsheim. Une partie des installations étant située sur le ban communal de Hombourg, un dépôt de permis a été effectué en mairie. Compte tenu de l'ampleur de l'emprise du projet et des délais restreints imposés par le cahier des charges de la commission de régulation de l'énergie, M. le Maire explique avoir demandé à la société de lui fournir une présentation à diffuser à l'ensemble du conseil municipal.

Le projet consiste à valoriser les espaces en friche de la zone industrielle, issue de la cité implantée à la construction du Canal, en y installant des panneaux photovoltaïques sur support au sol.

Compte tenu de la surface défrichée, l'exploitant est tenu de présenter toutes les garanties nécessaires vis-à-vis de la réglementation.

M. le Maire précise que l'instruction des permis concernant des installations de production d'énergie relève de la compétence exclusive de l'état. Néanmoins, un avis du Maire est requis par le Préfet lors de la phase d'instruction. À ce sujet, il souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal.

Il ressort des échanges que l'enjeux principal du projet sera de garantir une intégration paysagère de la centrale. L'emprise du projet étant séparée de la route départementale par une haie arborée et par l'emprise de la ligne Haute tension, le point critique se trouve donc au débouché de la rue de la gare 8.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé, dès le premier rendez-vous, que l'accent soit mis sur l'intégration paysagère du site à cet endroit.

2. Approbation du compte-rendu du 14 mai 2019

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

3. Approbation d'une convention de gestion entre la S.P.L.E.A. et la commune

Gestion de l'accueil du matin et de l'accueil extrascolaire :

Lors de la fusion avec la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud (CCPFRS), Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a repris deux contrats de délégation de service public (DSP) conclus avec la Société Publique Locale Enfance et Animation (SPLEA) dont l'un concernant la gestion des accueils périscolaires, extrascolaires, ainsi que l'animation jeunesse territoriale, et ce jusqu'au 31 août 2019. Arrivant à échéance à cette date, il convient de renouveler ce contrat.

La SPLEA est actuellement soumise à TVA pour ses activités périscolaires et extrascolaires. Avec le concours d'un cabinet spécialisé, des démarches ont été entreprises en décembre 2018 pour interroger l'administration fiscale quant à cette question de l'assujettissement. En effet, sur la base de l'analyse réalisée par le cabinet il apparait envisageable que la SPLEA puisse s'exonérer de l'assujettissement à la TVA pour toute ou partie de ses activités dans les domaines du périscolaire et de l'extra-scolaire. En cas de non-assujettissement, la forme de la délégation de service public passerait de la régie intéressée à l'affermage, les délégants ne versant ainsi qu'une contribution d'équilibre annuelle. Le fonctionnement du dispositif en serait grandement facilité par un allègement conséquent des tâches administratives.

Les délais nécessaires à la saisine et à l'instruction de ce dossier nécessitent de recaler le calendrier de la procédure de renouvellement des délégations de service public qui prévoyait initialement une date de démarrage au 1er septembre 2019.

Aussi dans un souci de continuité du service public, il convient de mettre en place une convention de prestations de services avec la SPLEA permettant de faire la jonction entre la date de fin de la délégation de service public actuelle, soit le 31 août 2019, et la nouvelle délégation qui ne débutera que début octobre 2019.

Dans le cadre de cette convention, durant cette période transitoire, la gestion de l'accueil du matin et de l'accueil extrascolaire sera assurée par la SPLEA.

Afin de disposer des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ces services, il est proposé de verser à la SPLEA une contribution d'un montant total de 9 300€, dont 7 200€ pour l'accueil du matin et du mercredi et 2 100€ pour l'animation jeunesse territoriale. Ces montants ont été déterminés sur la base d'une extrapolation mensuelle des contributions d'équilibre de la future DSP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de convention et le montant de la contribution accordée à la Société Publique Locale Enfance et Animation ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toute pièce contractuelle nécessaire à sa bonne exécution.

4. Procédure de révision simplifiée du P.L.U. – Approbation

M. le Maire rappelle que la présente modification est rendue nécessaire afin d'apporter une correction mineure au plan de zonage en supprimant deux emplacements réservés pour lesquels la commune n'a plus de projet tel que mentionné au PLU.

L'emplacement réservé n°3 prévoyait à l'époque la construction d'un espace public faisant office de parvis pour l'église. Ce projet nécessitant le déplacement de monuments funéraires ne remporte plus l'adhésion de la municipalité actuelle. Cependant, compte tenu de l'évolution de l'urbanisation dans le secteur ces dernières années, la nécessité d'accueillir un certain nombre de places de parking se fait de plus en plus pressante. Le projet étant d'envergure nettement inférieure à l'emprise initiale, la pertinence d'une telle surface s'avère désormais caduque. C'est pourquoi la commune souhaite supprimer l'emplacement réservé n°3.

L'emplacement réservé n° 2 était prévu dans l'optique d'élargir la voie afin de pouvoir en faire une rue à double sens. Compte tenu de l'évolution du trafic routier dans le secteur et, afin d'orienter le flux des véhicules concernés par le projet dudit parking mentionné ci-dessus, la commune ne souhaite désormais plus élargir la voie concernée. C'est pourquoi la commune souhaite supprimer l'emplacement réservé n°2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- tire le bilan de la concertation qui a été menée selon les termes exposés ci-dessus,
- approuve la modification simplifiée du PLU telle qu'annexée à la présente délibération et portant sur une correction mineure au plan de zonage en supprimant les emplacements réservés n° 2 et 3.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette procédure,
- dit que la présente délibération accompagnée de son dossier de modification simplifiée sera transmise à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- dit que conformément à l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie, d'une publication au recueil des actes administratifs et d'une mention dans le journal suivant : l'Alsace.

5. Attribution d'un marché de travaux

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation du chemin de l'école et étanchéité du bâtiment.

Monsieur Raymond Moebel présente les travaux qui consisteront en l'étanchéification du soubassement du groupe scolaire ainsi que la rénovation de son cheminement piétonnier.

La présente consultation fait l'objet d'un lot unique.

Au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (40%) et le mémoire technique 60%) il est proposé d'attribuer le marché comme suit :

LOT UNIQUE ENTREPRISE MONTANT HT MONTANT TTC

Etanchéification

et rénovation chemin piéton CREATIV TP 43 238,00€ HT 51 885,60€ TTC

L'entreprise CREATIV TP a fait la différence sur sa valeur technique.

L'impératif de ce chantier est que tout doit être terminé à la rentrée.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché de travaux à l'entreprises CREATIV TP pour un montant de 43 238,00€ HT
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer les documents relatifs à ces travaux

6. Présentation d'un projet de Skate Park

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il a contacté un cabinet d'architectes paysagistes afin d'améliorer l'aménagement de la plaine sportive. Cet espace a connu de nombreuses évolutions ces dernières années par l'ajout successif d'équipements. Il convient à présent d'apporter une certaine cohérence à l'ensemble afin d'améliorer l'embellissement du site.

Par ailleurs, le Skate Park actuellement en place est difficile d'accès pour toutes les générations et ne répond pas forcément aux besoins des usagers du site. Un fabricant de ce type d'équipement a été contacté pour connaître les innovations dans ce domaine. Mme Lila SAUPIN explique que plutôt de réimplanter un Skate Park traditionnel, il lui a été proposé d'implanter un circuit composé de bosses, dénommé « Pump Track». Elle expose que ce type d'équipement a pour avantage d'être accessible à tous publics et pour tous niveaux. C'est un espace partagé qui favorise l'apprentissage du « vivre ensemble ».

De plus, il s'avère être beaucoup plus sécuritaire et la polyvalence de l'équipement est particulièrement appréciée.

L'emplacement de ce Pump Track est discuté car il faut laisser assez de place pour la tenue des manifestations du Complexe sportif.

Monsieur BRODHAG apprécie l'idée mais a peur que ce type de circuit attire les véhicules motorisés. Madame MESSMER propose de le placer dans une zone difficilement accessible aux engins à moteurs.

Monsieur le Maire informe que les Pump tracks sont actuellement moins chers que les skate park avec un budget de 89 937€ TTC contre 153 000€ TTC pour un skate park (d'après les premiers devis). Monsieur WENTZ précise que le coût d'un Pump track dépend de sa forme car chaque bosse engendre un ajout de matière, donc de frais supplémentaires.

Monsieur le Maire précise qu'aucune commune du secteur n'a de Pump Track! Il pense que cet équipement serait parfait pour nos enfants. Ce chantier pourrait démarrer rapidement mais nous

sommes encore dans l'attente de la proposition du cabinet de paysagisme qui a pour mission d'intégrer au mieux le projet.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le lancement d'un appel d'offres.

7. Subvention à la coopérative scolaire

Comme chaque année, l'école de Hombourg organise un voyage scolaire pour les élèves de cycle 3. Cette année, les CE2-CM1-CM2, représentant 57 élèves au total, sont partis à la Turballe du 5 au 10 mai 2019 pour découvrir les paysages côtiers ainsi que la faune et la flore des côtes atlantiques. La coopérative scolaire a pris en charge la totalité des frais inhérents à ce projet. Le coût total du projet s'élève à 21 000 € en défalquant les actions menées tout au long de l'année ainsi que les participations des familles. Il est proposé au conseil municipal de valider l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 6 000 €. Monsieur le Maire précise que ce type de voyage-découverte n'aura lieu que tous les 2 ans.

Monsieur BRODHAG estime qu'il serait judicieux de fixer un montant d'aide pour ce type de voyage scolaire en guise de garde-fou, essentiel pour les instituteurs organisateurs. Monsieur le Maire approuve l'idée. Plusieurs éléments devront être pris en compte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide l'attribution d'une subvention de 6 000€ à la coopérative scolaire de l'école primaire de Hombourg.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

8. Subvention au C.I.S. RHIN HARDT

Monsieur le Maire rappelle que l'association CIS RHIN HARDT, créée en 1967, a pour but de faire découvrir et d'initier les enfants de notre commune aux joies du ski.

Jusqu'en 2014 étaient organisés les "Mercredis des Neiges", mais en raison de la réforme des rythmes scolaires, l'association a dû se réorganiser et a opté pour l'organisation d'un séjour au ski durant les vacances scolaires d'hiver.

En date du 12 décembre 2015, le Conseil Municipal a décidé de continuer de subventionner le CIS RHIN HARDT à hauteur de 100€ par participant hombourgeois âgé de moins de 18 ans.

Cette année, 1 jeune hombourgeois a participé à ce séjour. Il est donc proposé de verser une subvention de 100€ au CIS Rhin Hardt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide l'attribution d'une subvention de 100€ au CIS RHIN HARDT
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

9. <u>Divers / Tour de table</u>

- <u>Rue du Canal d'Alsace</u>: de nombreux problèmes ont été relevés depuis la réfection de cette rue. Affaissements, mauvaise visibilité, vitesse élevée, problème de parking, profil de trottoirs, lampadaires, arrêt de bus non conformes, passages piétons mal placés.

- Cocyclique propose d'enlever tout le macadam et faire une nouvelle bande de roulement en réglant tous les problèmes d'un coup.

Monsieur le Maire estime qu'on ne peut pas gérer la voirie d'une commune en considérant que les voitures sont prioritaires. Il faut réfléchir cette voirie comme un équipement au service des piétons et des cyclistes. Vu le nombre de problèmes, vu la complexité de cette rue, Monsieur le Maire pense que refaire la bande de roulement ne règlera aucun problème, au contraire, cela augmentera la vitesse de circulation.

Monsieur le Maire propose de donner priorité à la sécurité, au cheminement et au parking. Monsieur le Maire propose donc de décaler le chantier à l'an prochain et de démarrer une étude de sécurité. Le projet mérite un maximum de réflexion.

Le Conseil Municipal partage l'avis de Monsieur le Maire.

Monsieur BRODHAG attire l'attention de l'assemblée sur le fait que les engins agricoles ont besoin de 5m de large pour circuler. Il propose simplement l'installation de 2 ou 3 STOP dans la rue afin de stopper le flux.

Monsieur RIEGERT estime qu'un STOP embêterait même ceux qui roulent à la bonne vitesse. Il est plutôt favorable à la mise en place d'un FEU qui passerait au rouge lors d'un passage à plus de 50km/h.

Monsieur le Maire rappelle que les chicanes 1 voie avec priorité de passage sont également une solution.

La vitesse des nombreuses camionnettes de livraison est ensuite abordée. Monsieur BOURDALEIX propose la mise en place d'un dépôt de colis afin d'éviter la circulation intempestive et dangereuse des livreurs. Très bonne idée!

Journée citoyenne 2019: Madame Stéphanie TRIPONEL présente les 20 chantiers de cette belle journée qui s'est très bien passée. Elle informe que 140 citoyens hombourgeois ont participé cette année. Elle précise que l'action réalisée pour la première fois pour les seniors, qui ont reçu un petit fraisier dans un pot décoré par les enfants, a eu beaucoup de succès et a été très émouvante pour petits et grands.

Monsieur GRANDIDIER précise que les quantités du repas peuvent être largement diminuées. Les restes étaient trop conséquents.

Madame SAUPIN précise qu'il est très difficile de quantifier pour 140 personnes, surtout quand il fait chaud... Un grand bravo à Sabine RIEGERT!

- <u>Projet Restaurant - Maison ONF</u>: un cahier des charges va être rédigé durant l'été pour lancer un appel à candidatures en septembre.

Monsieur le Maire demande donc à tous les élus de communiquer un maximum sur les réseaux, et surtout les réseaux professionnels. Le choix du restaurateur sera proposé après les élections du 15 mars 2020.

Madame Stéphanie TRIPONEL demande des nouvelles des propriétaires de la Table des Malker de Munster qui semblaient être intéressés. Monsieur le Maire indique que leur charge de travail est déjà très conséquente mais qu'ils souhaiteraient tout de même accompagner la personne choisie dans sa mise en place.

- Navette Filéa: un nouveau réseau sera proposé dès septembre avec réservation possible 6j/7, avec réservation 2h avant (hors horaires soléa et horaires nocturnes). Le tarif SOLEA change également : 1,20€ au lieu de 1,50€.
- <u>Syndicat des eaux</u>: Une grande réunion s'est tenue concernant les enjeux environnementaux à l'échelle de la commune: une analyse complète « ERMES » s'effectuera dorénavant tous les 3 ans (contre tous les 6 ans aujourd'hui).

Dans ce sens, Monsieur le Maire propose de soutenir les agriculteurs qui font de l'agriculture biologique en les exonérant de taxe foncière. Ce geste serait symbolique.

Monsieur BRODHAG Sébastien se déclare contre cette « récompense » et cette catégorisation des agriculteurs « gentils » / « méchants ». Nombreux agriculteurs « non bio » font de gros efforts environnementaux chaque année et eux, ne seront donc pas aidés. On parle tout de même d'une aide qui peut devenir assez conséquente selon la surface exploitée.

Monsieur le Maire comprend le point de vue de Monsieur BRODHAG mais à ce jour, il n'a pas trouvé d'autre levier d'action. Le point sera réabordé en septembre.

- Fête au village: Stéphanie TRIPONEL constate que le planning des astreintes au bar a du mal à se remplir. Elle émet l'idée de n'assurer qu'un seul soir de bar les prochaines années et de laisser la seconde soirée à la charge d'une association supplémentaire. Monsieur le Maire en profite pour effectuer un dernier point sécurité (mise en place de véhicules « boucliers »).
- <u>Poubelles</u>: Aurélie HANIFA s'interroge par rapport à l'arrivée des bennes jaunes dans notre système de tri puisque des prospectus ont été distribués à ce sujet ces derniers temps. Monsieur le Maire confirme que le SIVOM s'est clairement précipité sur la communication car à ce jour, aucune date n'est programmée. La M2A met effet en place, petit à petit, ce type de tri en porte à porte dans toutes les communes de l'agglomération. Ces bacs vont donc bien arrivés chez nous, mais pas avant début 2020 selon lui.
- Voiture ventouse : Monsieur GRANDIDIER fait un signalement.
- <u>Clôture dangereuse</u>: Sabine MESSMER informe que la clôture du jardin situé dans le virage de la rue de la liberté est cassée et qu'une barre est pliée vers la chaussée. Le propriétaire sera contacté afin de sécuriser la voie.
- <u>Sortie seniors</u>: Lila SAUPIN informe que la sortie s'est très bien passée. Au programme cette année: tour en bateau avec repas à bord et visite de Neuf-Brisach en petit train. Elle ajoute qu'au vu des places limitées, les invitations ont pour une fois été ciblées, afin de privilégier les personnes présentes régulièrement aux différents rendez-vous annuels.
- <u>Food Truck « Yummy »</u>: Sabine MESSMER se réjouit de la qualité de ce food truck et est ravie de ce nouveau service.
- <u>Maraîcher</u>: Monsieur le Maire informe qu'un maraîcher est intéressé pour venir le mardi matin, en même temps que le camion Doppler. Hélas, il n'était pas disponible les samedis matin. Ce créneau reste toujours libre. Il incite les élus à faire de la pub!

- <u>Le comptoir</u>: Monsieur le Maire se demande comment ajouter un écran dans le bâtiment pour assurer les évènements télévisuels. L'installation du WIFI semble essentielle.
- Opération « Je prends soin de nos fleurs » : Lila SAUPIN informe que la première édition de cette opération communale est un réel succès. Une nouvelle commande de pots a dû être lancée. Elle tient à préciser que toutes les demandes ne peuvent pas être honorées en raison de la situation géographique (cela ne sert à rien d'installer plusieurs pots dans la même rue).
 15 foyers sont devenus « responsables » de l'entretien de pots de fleurs. Une liste d'attente a déjà été mise en place pour l'an prochain!

La séance est levée à 22h30.